

PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

Pour le développement du mieux-être au travail



Dans un contexte de transformations organisationnelles et sociétales, les structures publiques font évoluer leurs pratiques et leurs modes de management. Ces changements impactent la santé et l'équilibre des agents, faisant de l'accompagnement au travail un enjeu central pour garantir un service public de qualité.

Au sein du Pôle Santé au travail du Centre de gestion, la psychologue du travail est chargée d'accomplir des entretiens individuels et des actions en milieu de travail contribuant : au maintien ou au retour à l'emploi, à l'amélioration du bien-être au travail et à la limitation des risques psychosociaux.

L'ACCOMPAGNEMENT DE NOTRE PSYCHOLOGUE

► Régulation des conflits

La psychologue intervient sur la gestion des conflits individuels, notamment sur les conflits affectifs entre agents. Le but est de permettre l'instauration d'une communication apaisée facilitant le « travailler ensemble ».

► Accompagnement à la gestion collective d'événement marquant

Afin d'endiguer le malaise dans certains services ou structures, des groupes d'échanges de pratiques et/ou des groupes de paroles peuvent être proposés.

► Mise à disposition de la psychologue

La psychologue peut assurer des missions aussi diverses que la prévention des risques psychosociaux, l'accompagnement au reclassement et à la mobilité, la gestion de conflit, le maintien dans l'emploi, etc.



Médecine préventive

Dans le cas de **souffrances au travail**, l'action de la psychologue va porter sur la gestion des émotions, la reprise de sens au travail, une meilleure communication ou l'affirmation de soi. Ces entretiens sont gratuits et limités à trois par agent.

Maintien dans l'emploi

Les interventions peuvent être diverses afin de **faciliter le retour ou le maintien dans l'emploi** : deuil du poste, aide à la mobilité, difficultés psychiques, gestion des émotions, conflit avec la collectivité, etc. Ces entretiens sont réalisés à la demande du service handicap et maintien dans l'emploi du CDG81.

Prévention des risques psychosociaux

Dans une démarche de prévention des risques professionnels, nous nous attelons à **déterminer les contraintes psychologiques et organisationnelles potentiellement sources de mal-être**, via un état des risques psychosociaux assorti de propositions de pistes de solutions, et avec possibilité d'accompagnement à leur mise en œuvre.

POURQUOI FAIRE APPEL AU CDG81 ?

Notre psychologue accompagne les agents de la Fonction Publique Territoriale dans leurs difficultés liées au mal-être au travail. Elle mobilise les ressources du Centre de gestion tout en garantissant la confidentialité inhérente à sa fonction. Proche des collectivités et consciente de leurs problématiques, elle saura s'adapter aux demandes qui lui seront confiées.



Une question ? Contactez le CDG81 !

Psychologue du travail
05 63 60 19 15
psychologue@cdg81.fr



Retrouvez toutes nos missions et accompagnements sur

www.cdg81.fr